

## COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

### CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL n°8

*Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes*

---

#### SEANCE DU 04/12/2017

Le quatre décembre deux mille dix-sept,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- absents : 02
- votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/11/2017

**PRESENTS** : MM. Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Philippe ROUCOU, Georges FAVRE, Philippe MAYU, Jérémy LAVERRIERE, Véronique DANTON, Odile MONTANT

**ABSENTS EXCUSES** : Christelle DUVERNAY, Emmanuelle CORMIER

**PROCURATION** : Christelle DUVERNAY à Xavier BRAND

**SECRETAIRE** : Odile MONTANT

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté, il propose de passer à l'ordre du jour.

#### **ORDRE DU JOUR**

##### *Délibérations*

- Attribution du marché de voirie – Aménagement du chef-lieu
- Occupation du domaine public

##### *Commissions*

##### *Questions diverses*

#### **DELIBERATIONS**

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité:

##### **DELIBERATION 20170801 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE VOIRIE - AMENAGEMENT CHEF LIEU**

Vu la délibération 20170401 du 29/05/2017, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise Alp VRD ingenierie domiciliée 475 route des Vernes Pringy 74370 ANNECY,

Vu la délibération 20170603 du 25 septembre 2017, approuvant le projet pour une estimation de 346 000€ HT, et autorisant monsieur le Maire à lancer le marché,

Un marché à procédure adaptée (en application de l'article 28 du code des marchés publics) concernant l'aménagement de la voirie du chef-lieu a été lancé.

L'avis est paru dans le Dauphiné Libéré le 10/10/2017, sur la plateforme des marchés publics le 5/10/2017, l'avis a été affiché en mairie et publié sur le site du 5/10/2017 au 27/10/2017. La date de réception des offres était fixée au 27/10/2017.

Les travaux en lot unique se composent d'une tranche ferme et de deux tranches conditionnelles.

Quatre entreprises ont présenté une offre recevable.

Après ouverture des plis et analyse des offres par la commission d'appel d'offres (50% valeur technique, 50% prix des prestations), il est décidé de convoquer les quatre entreprises pour une phase de négociation.

Suite aux négociations, les quatre entreprises ont envoyé leurs propositions, la commission s'est réunie pour les analyser. Après examen et attribution des notes, la commission propose d'attribuer le marché à l'offre la mieux disante, soit le candidat suivant : l'entreprise Colas pour un montant de 339 052.65 € HT, 406 863.18€ TTC.

**Le conseil municipal,  
après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise Colas domiciliée 81 route de Clermont 74330 SILLINGY ;
- **DECIDE** d'adjuger le marché pour les tranches ferme et conditionnelles pour un montant de 339 052.65 € HT.
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer le marché
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au Budget.
- **DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Julien en Genevois de bien vouloir enregistrer, au titre de la légalité des actes administratifs, la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le :

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le

Et de son affichage le :

**DELIBERATION 20170802 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de l'entreprise SARL Emilpates qui exerce sous l'enseigne 343 grande rue, à Cruseilles (74350) représentée par M. Lascari. Elle souhaite stationner un commerce ambulant (pizzas et pâtes) sur la place du village de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix de l'occupation du domaine public.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTTE** le stationnement d'un commerce ambulant sur la place du village.
- **DECIDE** de fixer à 50 € par an le prix d'occupation du domaine public.
- **DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Julien en Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le :

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le

Et de son affichage le :

**URBANISME**

**PC** : Abrogation du PC 07431317A004 M. Ben Abdallah et Mme Lachenaud

**DP** : M. AFFAIRE Romuald – création d'une piscine et d'un local technique – en cours

**PLU** : La prochaine réunion de travail du PLU est programmée lundi 18 décembre 2017 avec le cabinet Agence des Territoires.

**COMMISSIONS**

**CCAS**

Le repas des aînés s'est déroulé le 18 novembre 2017 à la salle polyvalente, 58 personnes ont répondu présentes.

**BATIMENT :**

Le marché du groupe scolaire est lancé par la CCPC. Au vu des démarches administratives, les travaux devraient commencer début mars 2018.

**VOIRIE :**

Les travaux d'aménagement du chef-lieu impactant le parking de l'immeuble du Salève, il a été demandé l'autorisation à la SA Mont Blanc de réaliser les travaux, elle a répondu favorablement.

Le marché ayant été attribué, une réunion de démarrage de chantier aura lieu début janvier.

Dans le cadre de l'enfouissement de la ligne HTA (de Quétand à la Grange), les frais sont pris en charge par Enedis. Le maire, Xavier Brand et son adjoint, Stéphane Debornes, ont rencontré le Syane pour profiter de la fouille et enfouir les réseaux secs sur le hameau chez Quétand. Un avant-projet sera présenté en début d'année. Ils ont également rencontré un responsable Orange, M. Sansiquet, car une partie du réseau Orange est aérien sur le parcours de la HTA, comme il n'y a pas d'appui commun l'enfouissement sera à la charge de la commune (matériel et sur largeur) mais peu onéreux. Une étude estimative sera envoyée.

Ils ont également évoqué avec lui les dégâts causés sur les lignes existantes, notamment chez Quétand et au croisement de la route du chef-lieu et la route des Bornes (dommage datant de janvier 2017). M. Sansiquet s'occupera de ces dossiers.

**COMMUNICATION :**

Une feuille est en cours d'élaboration pour présenter les travaux de la voirie du chef-lieu.

**DIVERS**

Salle polyvalente : Béatrice Fournier a remercié la commune pour la mise à disposition de la salle pour le catéchèse de la paroisse Sainte Croix.

Elections : Une permanence électorale sera assurée le samedi 30 décembre de 10h à 12h pour les inscriptions sur la liste électorale.

Les vœux du maire seront organisés le vendredi 5 janvier 2017 à 19h à la salle polyvalente.

La séance est levée à 20h33.

Le Maire

Xavier BRAND



**SEANCE DU 04 décembre 2017**

**Délibérations :**

- 20170801 - Attribution du marché concernant la voirie – aménagement du chef-lieu
- 20170802 - Occupation du domaine public

**Etaient présents :**

NOM	Prénom	Fonction	Signature
BRAND	Xavier	MAIRE	
DEBORNES	Stéphane	1er Adjoint	
REMILLON	Sandra	2ème Adjointe	
ROUCOU	Philippe	Conseiller	
DUVERNAY	Christelle	Conseillère	Excusée
MAYU	Philippe	Conseiller	
CORMIER	Emmanuelle	Conseillère	absente
LAVERRIERE	Jérémy	Conseiller	
FAVRE	Georges	Conseiller	
DANTON	Véronique	Conseillère	
MONTANT	Odile	Conseillère	